

Aujourdhuy lundi vingt sixieme jour d'avril mil sept cent soixante treize après midi sur la déclaration qui nous a été faite par Jacques Boursier laboureur en cette paroisse de Velyⁱ, le jour d'hier et qu'il nous a cejourdhuy sceilerée en présence de Pierre Pezet marechal françois Beguin journalier michel Blancouyer laboureur oncle de Boursier et maurice Vienne marchand cousin dud Boursier tous bien sancés et domiciliés dans cette paroisse que le jour d'hier vingt cinq du présent mois environ les six heures du soir un de ses enfans male nommé Claude Sulpice agé d'environ cinq ans avait le malheur de se laisser tomber dans la marre seizeⁱⁱ dans le jardin enclos de M^r dud Boursier dans laquelle et parait quil a été suffoqué soit par la quantité et fruditéⁱⁱⁱ de l'eau soit par la privation de lair et le frissement quelque malgré les secours multipliés qui luy ont été aussitot administrés par le S^r Vit' chirurgien en cette paroisse en presence dud curé dicelle soussigne et n'a pu etre rappelé à la vie

Ensemble vu l'autorisation de M^r Guisier et Desbordiaux Bailly de la haute justice de Dangu signée deluy, et de M^r Potel Procureur fiscal de la d justice endatte de ce jourdhuy duement scellée se portant permission dinhumer dud Claude Sulpice Boursier laquelle permission est cy annexée en minute transeritte^{iv} par duplicata sur le double du present nous pretre vicaire de cette paroisse soussigné avons cejourhuy sixieme jour d'avril aud. an inhumé le corps dud Claude Sulpice Boursier fils de Jacques Boursier et de marie angelique môlemont ses pere et mere decédé hier agé d'environ cinq ans en presence dud S^r Jacques Boursier son pere et des autres temoins cy dessous nommés lesquels ont signé avec nous cy après ./.

pierre pezet françois Bégüin maurice vienne michel blancouyer

Cartier Curé de Vely

ⁱ Vesly (Eure)

ⁱⁱ sise

ⁱⁱⁱ froid

^{iv} transcrite